



Palézieux, le 8 juin 2009

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de Palézieux, se référant à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 30 mars 2009, le Conseil communal a décidé :

**Préavis municipal 02/09
concernant un crédit d'étude pour la réalisation d'un giratoire à « La Longeraye »**

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 30'000.-- pour réaliser l'étude de création d'un giratoire au lieu-dit « La Longeraye » ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

**Préavis municipal 03/09
concernant un crédit pour la régénération et l'aménagement du terrain du centre scolaire pour la pratique du Rugby**

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 20'000.— pour la régénération et l'aménagement du terrain du centre scolaire pour la pratique du Rugby ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Les électeurs peuvent consulter le texte de cette décision auprès du Bureau du Conseil communal ou au Greffe municipal et y déposer aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au **22 avril 2009** inclusivement.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

